



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## **LA MER ORPHELINE ?**

L'attribution des « portefeuilles » ministériels conduit notre fédération à s'interroger sur celui confié à Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Outre la disparition du « e » Energie, transférée à Eric Besson délégué auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, on note aussi celle du « m » Mer, qui n'est attribuée à aucun ministre du gouvernement. Les personnels civils des affaires maritimes, qui doivent assurer sur le terrain l'ensemble des missions malgré les suppressions d'emplois répétées du programme budgétaire, ne peuvent qu'être dubitatifs... Perdue de vue l'application du Grenelle Mer ?

Et la mise en place récente d'une organisation disparate, avec les délégations Mer et Littoral des DDTM, découplée des 4 directions inter régionales de la Mer (1 DIRM par façade maritime), ne serait plus identifiée avec la direction des affaires maritimes (DAM), par une politique publique forte pour la Mer.

Nous tenons à la cohérence des missions publiques : biodiversité, transports, littoral, activités portuaires, sécurité maritime, ressources naturelles...

Cet oubli, si cela en est un, doit être réparé sans délai en liant ministère du développement durable et questions maritimes, afin de donner une suite concrète aux engagements du Grenelle Mer.

Si ce n'est pas un oubli, et que les politiques publiques de la Mer se résument à la coordination par un secrétariat général de la Mer, « état-major » non représentatif de la diversité des composantes du monde maritime, ce serait une grave régression. La CGT ne laissera pas faire : elle demande la clarification des compétences, des moyens budgétaires et des embauches pour les missions publiques, et la reconnaissance des qualifications des agents du secteur maritime.

Montreuil, le 16 novembre 2010